



Savigny-le-Temple Cyclotouriste



Madame, Monsieur,

Vous trouvez ci-joint les documents à remplir et à retourner aux responsables de la Section Jeunes au plus tard le jour de la première sortie ou à l'adresse de notre club Rue de rougeau, Maison des associations, Cidex 25, boîte 5 – 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE savignycyclo@hotmail.fr

Composé de : Une fiche d'inscription Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme de moins de 3 mois Une autorisation parentale de participation aux activités organisées par le CLUB DE SAVIGNY-LETEMPL-CYCLOTOURISTE et de délégation concernant les urgences médicales Une attestation parentale autorisant ou pas leur enfant d'aller et de revenir seul du point de départ des sorties (LOCAL DES SAULES) jusqu'à son domicile Une attestation parentale autorisant ou pas la publication des photographies de votre enfant dans les revues de la FFCT, de la presse régionale, et sur le site Internet. La liste de l'équipement pour la pratique du vélo La Charte de la Section Jeunes signée par les parents et le jeune. Le règlement intérieur (deux exemplaires : un pour les parents et un à retourner à la Section Jeunes dûment signé)

Horaires : Le Samedi de 14h00 à 16h00 : Janvier et Décembre.
Le Samedi de 14h00 à 16h30 : Février et Novembre.
Le Samedi de 14h00 à 17h00 : Mars à Octobre.
Des randonnées peuvent être programmées sur la journée suivant le programme mensuel.

Composition de l'encadrement (entièrement assuré par des bénévoles): Responsable de la structure jeune GIRARD Valentin : 06.28.03.60.50.

Moniteurs : GIRARD Valentin.

Initiateurs : HONQUERT Christophe et BERNARD Xavier

Animateurs : GERMAIN Laurent

En cas de manque d'effectif, l'encadrement peut être assuré par des adultes accompagnateurs ou des licenciés du club.

L'encadrement de la Section Jeunes



Savigny-le-Temple Cyclotouriste



EQUIPEMENT

Habillement (tenue club) (les jeans sont interdits). L'association recommande de s'équiper de notre tenue, en effet celle-ci permet de valoriser notre club et d'avoir un ensemble cohérent lors de nos sorties.

Équipement obligatoire :

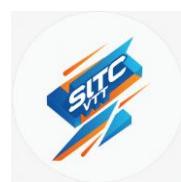
- Vélo en état (freins réglés et en état de fonctionnement, chaîne légèrement lubrifiée, pneus gonflés, les vélos doivent être entretenus, nettoyage après chaque sortie afin d'éviter la dégradation du matériel). La remise en état de chaque vélo avant le départ nous étant impossible, dans certains cas, pour des raisons de sécurité, un jeune pourra se voir refuser l'accès.
- Casque (adapté à la taille de l'enfant, ne doit pas bouger) Tout jeune venant à la Section Jeunes sans casque se verra refuser l'accès.
- Sac à dos (adapté à la taille de l'enfant et à l'activité du vélo)
- Porte Carte
- Gilet de sécurité Jaune réfléchissant
- Gants chauds pour l'hiver, les gants courts à partir du printemps (protège les mains lors des chutes)
- Trousse de dépannage avec 1 câble de dérailleur arrière, 1 câble de frein arrière ou un jeu de plaquette de frein, Clé à rayon, Dérive chaîne, Chambre à air de recharge adapté au vélo (référence sur le pneu), Clé adaptée aux boulons pour les roues qui ne sont pas équipées de blocage rapide, Pompe à air, Clé et tournevis adaptés pour le changement des câbles,
- Boissons en quantité suffisante et Barres de céréales ou autres.

La législation oblige que tout vélo soit muni :

- D'un éclairage blanc à l'avant, rouge à l'arrière,
- D'un catadioptre blanc à l'avant, rouge à l'arrière et orange au niveau de chaque roue.
- D'un avertisseur sonore, sonnette ou grelot
- Dans l'hypothèse où les éclairages ne sont pas installés sur le vélo, les prévoir dans le sac à dos. Les forces de l'ordre peuvent être en mesure d'effectuer un contrôle à tout moment. Vous pouvez en trouver chez votre vélociste habituel équipé de clips.



Savigny-le-Temple Cyclotouriste



Équipements conseillés :

- Vélo avec triple plateau,
- Lunettes pour la protection des yeux (moucherons, branches, etc.)
- Imperméable (cycliste de préférence),
- Chaussures de cyclisme ou training.

Équipement recommandé mais non obligatoire :

- Pédales avec cales pieds, courts et sans lanière, dans un but de permettre aux jeunes de bien positionner leurs pieds et d'éviter les « pieds en canard » qui favorisent la déformation.

L'encadrement de la Section Jeunes



Savigny-le-Temple Cyclotouriste



CHARTE A La Section Jeunes DE SAVIGNY-LE-TEMPLE

La Section Jeunes est une structure qui propose un contenu de formation. Une équipe d'éducateurs (FFCT) te proposera un programme adapté à la découverte du cyclotourisme sous toutes ses formes dans le cadre des loisirs dans une perspective de progrès. L'association édite cette charte du pratiquant, destinée à rappeler les principes de base à suivre avant de s'élancer sur la route, les chemins, les sentiers. Soucieuse du respect de l'environnement, d'une cohabitation harmonieuse avec les autres usagers des espaces naturels et d'une pratique en toute sécurité.

Quelques règles sont à respecter :

- 1/J'observe en tout lieu et en toute circonstance le Code de la route, le Code forestier, les arrêtés municipaux et tous les panneaux d'interdictions.**
- 2/Je respecte les consignes que me donnent les adultes qui m'encadrent.**
- 3/Je respecte mes camarades et toute personne que je rencontre.**
- 4/Je respecte la nature, son environnement et les propriétés privés (Ex. je ne jette pas de détritus au sol).**
- 5/J'entretien mon vélo et n'oublie pas les équipements et matériels obligatoires ; j'apporte à boire et à manger à chaque sortie.**
- 6/Je maîtrise ma vitesse en toute circonstance (pas de freinage brusque)**
- 7/Je signale mes changements de direction avec le bras tendu.**
- 8/Avec ma sonnette, je signale mon approche pour un dépassement sur la gauche.**
- 9/Je ne roule pas à plus de 2 de front.**
- 10/Je dépasse avec précaution les randonneurs pédestres et équestres, qui restent toujours prioritaires.**
- 11/Je passe à distance des animaux pour ne pas les effrayer.**
- 12/Sur route, j'emprunte les pistes, bandes cyclables ou voies douces lorsqu'elles existent.**
- 13/Je n'oublie pas de prévenir mon encadrement si je dois être absent à une sortie.**



Savigny-le-Temple Cyclotouriste



REGLEMENT INTERIEUR

1/DEFINITION La Section Jeunes est une structure, un contenu de formation, une équipe d'animateurs, un groupe de jeunes pratiquants, rassemblés en vue de la découverte du Cyclotourisme sous toutes ses formes, dans le cadre des loisirs et du volontariat, dans une perspective de progrès.

2/SITUATION La création, l'organisation et le fonctionnement de La Section Jeunes sont internes à SAVIGNY le TEMPLE – CYCLOTOURISTE, une association affiliée à la F.F.C.T sous le numéro fédéral 03076. La Section Jeunes est une structure est une commission de l'association. Le moniteur est responsable de l'enseignement. Par les représentants de l'association, la Section Jeunes est habilitée à être en relation de partenariat avec les autorités départementales (Jeunesse et Sports) et communales.

3/CONTENU Objectifs : L'objectif global de la Section Jeunes est d'amener le jeune, par la pratique, à la découverte et l'acquisition d'un ensemble de connaissances, à être autonome.

Le cyclotourisme et la Section Jeunes c'est : Un outil d'investissement et de développement moteur. Un moyen privilégié d'investigation et de connaissance du milieu naturel et humain. Un lieu privilégié de découverte des diverses responsabilités que le jeune rencontrera dans le club.

Moyens : Ils sont regroupés en un système modulaire établi suivant une progression générale qui tient compte des possibilités individuelles. L'évolution et de la pratique sera suivi par le carnet de progression. Les modèles sont : Étude des itinéraires (cartographie, kilométrage, observation, intérêt culturel et exploitation pratique) de cette étude pour se déplacer sur le terrain. Technique du cyclisme, Technique de la route, Connaissance et entretien de la bicyclette, Connaissance de la vie associative, Entraînement physique (résistance, endurance, alimentation ...).

4/FONCTIONNEMENT 4.1

STRUCTURE

Article 1 : L'agrément fédéral de l'école de cyclotourisme a été renouvelé le 21 Décembre 2015 sous le numéro « 18/0307/21 ».

Article 2 : La capacité d'accueil est fonction du nombre d'animateurs soit pour la saison d'environ 12 jeunes : En cas de non disponibilité, une liste d'attente est établie, la priorité étant accordée aux premiers inscrits en mesure de remplir les conditions préalables d'engagement (Art. 6)

Article 3 : La Section Jeunes est ouverte les samedis de 14h00 à 16h00 ou 17h00 suivant la saison.

Ces horaires peuvent être ponctuellement modifiés en fonction du programme des séances (durée des randonnées, intervenants extérieurs ...). Dans ce cas les parents en seront informés par l'équipe d'encadrement, dans la semaine précédant celle de la séance concernée ou avant le départ de la randonnée.

L'absence du jeune devra être signalée au responsable de la Section Jeunes ou à son adjoint avant le début de la sortie par ses parents.

Article 4 : Pour la saison, Monsieur GIRARD Valentin (moniteur fédéral) est responsable de la Section Jeunes. Il a pour charge d'en définir les actions et d'en assurer le suivi sur le terrain. Pour ce faire il s'entoure d'une équipe d'encadrement dont il prévoit la formation avec le président.

Cet encadrement sera assuré par des moniteurs, initiateurs et animateurs bénévoles formés et agréés par la FFCT, ainsi que par d'autres adultes accompagnateurs ou des licenciés au club par manque d'encadrants



Savigny-le-Temple Cyclotouriste



4.2 ADMISSION

Article 5 : La Section Jeunes est ouverte à tous les jeunes de 13 à 18 ans et à l'appréciation des responsables.

Article 6 : Lors de l'inscription, un dossier est remis aux parents. Ils devront le retourner dûment complété et signé avant la troisième sortie. Ce dossier comprend : Une fiche d'inscription, Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotouriste de moins de 3 mois, Une autorisation parentale de participation aux activités organisées par le CLUB DE SAVIGNY-LE-TEMPLE-CYCLOTOURISTE et de délégation concernant les urgences médicales, Une attestation parentale autorisant ou pas leur enfant d'aller et de revenir seul du point de départ des sorties (LOCAL DES SAULES) jusqu'à son domicile, Une attestation parentale autorisant ou pas la publication des photographies de votre enfant dans les revues de la FFCT, de la presse régionale, et sur les sites Internet, La liste de l'équipement pour la pratique du VTT, Le règlement intérieur (deux exemplaires : un pour les parents et un en retour à l'école cyclotourisme dûment signé).

Article 7 : Lors de son admission, le jeune est obligatoirement affilié à la F.F.C.T. Cette affiliation comprend la licence et l'assurance et implique la reconnaissance et l'acceptation des statuts de la Fédération Française de Cyclotourisme.

Dans la mesure où un jeune désirerait participer aux séances, avant de s'inscrire à la Section Jeunes (non licencié), il ne pourra le faire que dans la limite prévue par l'assurance fédérale (3 sorties d'accueil). Dès la première séance, il devra cependant fournir : Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme de moins de 3 mois, L'autorisation parentale de participation aux activités organisées par le CLUB DE SAVIGNY-LE-TEMPLE-CYCLOTOURISTE, L'attestation parentale autorisant ou non à leur enfant d'aller et de revenir seul du point de départ des sorties (LOCAL DES SAULES) jusqu'à leur domicile.

4.3 LA VIE A L'ECOLE DE CYCLOTOURISTE

Article 8 : Chaque séance traitant une partie d'un module de connaissances, et s'inscrivant dans une progression pratique, une présence régulière et une participation à l'ensemble des activités sont requises. Toute absence d'un jeune doit être signalée au moniteur responsable avant le début de la séance. Un cahier de présences devra être établi sous la responsabilité du moniteur, y sera également mentionné le contenu des séances. Le carnet de progression sera mis à jour à la fin de chaque séance.

Article 9 : L'encadrement de la Section Jeunes prend toutes dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et notamment en ce qui concerne : La vérification des organes de sécurité du VTT, (un jeune ayant un vélo en mauvais état ou non adapté à la pratique du VTT ne pourra pas participer à la sortie randonnée). Le port du casque est obligatoire Si les règles de vie communes ne sont pas respectées (respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées des séances, absences fréquentes et non motivées, mise en danger par son comportement, de sa sécurité et de celle d'autrui), l'encadrement sera amené à prendre des mesures adaptées qui pourront aller jusqu'à l'exclusion temporaire voire définitive, après en avoir informé les parents.

Article 10 : La Section Jeunes assure un entraînement physique suivi et progressif. Un carnet d'entraînement est établi pour chaque jeune. Il pourra être demandé le concours d'un contrôle médical sportif. Les parents devront faire part au responsable de l'école de tout changement dans l'état de santé de leur enfant.



Savigny-le-Temple Cyclotouriste



Article 11 : La Fédération française de cyclotourisme a créé pour ses jeunes adhérents, un ensemble de brevets. Les jeunes de la Section Jeunes pourront, en fonction de leurs aptitudes, de leurs possibilités, obtenir ces différents brevets. Ils seront proposés par le club lors d'organisations départementales ou régionales.

Article 12 : Les séjours organisés par la Section Jeunes font partie intégrante de l'enseignement, de l'entraînement et de la dynamique de la Section Jeunes ; de ce fait la présence des jeunes à ces séjours est fortement souhaitée.

4.4 CONDITIONS PARTICULIERES

4.4.1 ASSURANCES

Article 13 : L'assurance fédérale (licence F.F.C.T) comporte les couvertures suivantes : Responsabilité civile, défense et recours Accident corporel, rapatriement. La fédération propose des assurances facultatives complémentaires (voir les responsables du club). Il est précisé qu'aucun encadrant ni bénévole de l'encadrement ne pourra être tenu personnellement responsable. Seule l'assurance du club pourra être mobilisée en cas de besoin.

4.4.2 RANDONNEES

Article 14 : Sauf demande de participation émanant du responsable de la Section Jeunes, les jeunes désirant effectuer des randonnées organisées par la F.F.C.T (calendrier « ou irons-nous »), ou autres, devront le faire à titre individuel et se conformer aux dispositions générales de la F.F.C.T relatives aux brevets et organisations de cyclotourisme : «Tous les participants, quelle que soit la nature de la manifestation, doivent toujours se considérer comme étant en excursion personnelle et respecter en toutes circonstances, les dispositions du code de la route et de la réglementation de la circulation routière. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte et être munis obligatoirement d'une autorisation parentale (ou du tuteur)»

4.4.3 APPLICATION ET LIMITES.

Article 15 : Ce règlement ne peut être définitif : il se doit d'évoluer en fonction des nécessités que feront apparaître les pratiques ou un changement de statut du club. Toute modification sera établie en réunion des encadrant de la Section Jeunes et de leur responsable, validée par le bureau de SAVIGNY le TEMPLE - CYCLOTOURISME, et stipulée aux personnes concernées (jeunes, parents, encadrement, association).

Article 16 : Le responsable de la Section Jeunes est chargé de l'application du présent règlement intérieur.

Article 17 : L'exemplaire du présent règlement intérieur est accessible sur le site internet et peut être remis aux parents sur demande. Une attestation sur l'honneur, de la lecture et que vous approuvez, est à remplir avec les autorisations parentales. L'admission du jeune pourra se faire que dans la mesure de l'acceptation de ce règlement.

Fait le 16/12/2025

Signature du président Mr GIRARD Valentin

Association Savigny le Temple Cyclotouriste
Rue de Rougeau – Maison des Associations – Cidex 25
77176 SAVIGNY LE TEMPLE
savignycyclo@hotmail.fr



Savigny-le-Temple Cyclotouriste



Association Savigny le Temple Cyclotouriste
Rue de Rougeau – Maison des Associations – Cidex 25
77176 SAVIGNY LE TEMPLE
savignycyclo@hotmail.fr